Dépôt de matériaux de construction

Où: 82, rue Principale, Saint-Jacques-le-Mineur

HORAIRE

Le samedi:	Le 2e samedi de chaque mois entre 9 h et 12 h dès le 14 mai
Le mercredi (sur rendez-vous seulement)	18 mai au 26 octobre entre 13 h et 16 h

INFORMATIONS ET RV

Communiquez avec la municipalité au 450-347-5446, poste 403 ou par courriel info@sjlm.ca

POURQUOI : Le dépôt de matériaux de construction est un site mis à la disposition des citoyens de Saint-Jacques-le-Mineur pour favoriser la gestion des résidus de la construction, de la rénovation et de la démolition, de façon à ce que ces matériaux ne soient pas acheminés dans les sites d'enfouissement.

CONSIGNES D'UTILISATION

- **Pièce d'identité:** le service s'adresse uniquement aux résidents de la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur. Le résident doit présenter au préposé une pièce d'identité valide avec photo ainsi qu'une preuve de résidence. L'enregistrement de la visite sera effectué à l'adresse de la preuve de résidence.

Pièces d'identité acceptées	Preuves de résidence acceptées
Permis de conduire, carte d'assurance maladie, passeport canadien, carte de citoyenneté canadienne	Permis de conduire, relevé de taxe municipale de l'année en cours, bail pour l'année en cours (2022)

- **Véhicules acceptés:** seuls les véhicules de promenade tels que voiture, un véhicule utilitaire sport ou une camionnette incluant une remorque standard (maximum 1 essieu) sont acceptés;
- Deux (2) visites gratuites sont offertes par bâtiment résidentiel en 2022, chaque visite sera comptabilisée par le préposé selon le tableau suivant:

Il n'y a pas de demi-prix, une remorque de matériaux autres que du bardeaux d'asphalte ou d'argile de 80 pi³ devra débourser 160$ ou l'équivalant en nombre de visite avant de décharger.

Volume	Matériaux	Équivalent à
Moins de 64 pieds³ (moins de 1.8m³)	matériaux autres que bardeaux d'asphalte ou d'argile	1 visite
	bardeaux d'asphalte ou d'argile	2 visites
64 à 130 pieds³ (1.8m³ à 3.7m³)	matériaux autres que bardeaux d'asphalte ou d'argile	2 visites
	bardeaux d'asphalte ou d'argile	4 visites (coût extra = 160$)
Plus de 130 pieds³	Interdit	Interdit

Toute visite supplémentaire (dès la troisième visite), aura une charge de 80$/visite.

ACCEP	-bois de construction (longueur de 2m. maximum)	-masonite	**REFUS**	-ordures ménagères	-bois enduit de créosote ou goudronné
	-bardeaux d'asphalte et d'argile	-panneau aggloméré ou de particules		-toile, divan, matelas, coussin (utilisez la collecte des ordures ménagères)	(traverse de chemin de fer)
	-céramique	-papier de toiture		-électroménagers	-produits explosifs
	-filage	-souche		-bonbonnes de gaz comprimé	-gravier, pierre, terre
	-gypse	-vitres		-munitions et armes (communiquez avec la SQ)	-pneus (consultez votre garagiste)
	-isolant	-porte, fenêtre, cadrage			-asphalte,
		-meubles en bois			